



Le Maire de la ville de Wasquehal ;  
**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;  
**Vu** le Code Pénal ;  
**Vu** l'article R610-5 ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,  
**Vu** nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;  
**Considérant** les travaux de suppression de branchement eau en trottoir et chaussée sollicités par l'entreprise Iléo,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte avec circulation alternée par feux tricolores en cas de nécessité au droit des travaux situés :

**107 rue de Marcq en Baroeul**

### ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

### ARTICLE 3

Les travaux seront réalisés **à partir du 20 Juillet 2020 pour une période de 15 jours.**

### ARTICLE 4

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation installés par l'entreprise Ileo 26 rue Van Hende - Pivo/De sousa - 59000 Lille, **soit 48h avant le début de chantier.**

### ARTICLE 5

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous conducteurs en infraction relativement au présent arrêté risquent d'être sanctionner par une mise en fourrière.

### ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 16 Juin 2020  
Pour Stéphanie DUCRET  
Maire de Wasquehal  
**Ghislain PLANCKE**



**Adjoint**

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,  
de la vie des quartiers et de la démocratie active  
**Conseiller Métropolitain**